

2. Le 8 juillet, le président du conseil d'administration des Musées écrivait au maire que, dans sa séance du 5, le conseil avait été saisi d'un rapport du conservateur des Antiques signalant l'urgence de replacer la grande mosaïque de Vienne « autrefois à l'extrémité de la galerie du musée de peinture », qui s'effritait chaque jour davantage. Le conservateur proposait de l'installer dans la première salle de la galerie Chenavard, à la place de la mosaïque Michoud qui serait transférée dans la quatrième. Le devis approximatif était de 7.000 francs pour l'ensemble de ces opérations. Consulté par le maire, l'architecte Hirsch répondait le 23 juillet que la salle indiquée était suffisamment large, mais longue seulement de 15 mètres, qu'il serait donc peut-être bon de raccourcir la mosaïque d'une rangée transversale en éliminant « trois des panneaux les moins précieux, soit comme composition, soit comme conservation ». Sa longueur étant ainsi réduite de 10 m. 60 à 9 m. 40 — mesures approximatives — elle serait « plus en harmonie avec les dimensions de la salle » et la réduction « permettrait de réserver tout autour un passage pour la circulation du public ». Sur le premier devis de Claudius Mora (19 octobre 1887) Hirsch a corrigé au crayon 10 m. 50 en 9 m. 40, et sur le second (27 octobre) il a inscrit cette note : « Ce devis est fait pour la mosaïque à 24 » — lisons 27 — « motifs ; il est probable qu'elle sera réparée seulement à 21 » — lisons 24. Ainsi fut-il fait. Dans son rapport au maire, pour justifier cette nouvelle mutilation, l'architecte allègue subsidiairement que plusieurs panneaux sont en mauvais état. Mais l'excuse ne vaut rien : j'ai retrouvé les trois panneaux supprimés lors de la seconde repose ; ils sont aujourd'hui encore en très bon état. Cette fois l'exiguïté relative de l'emplacement fut donc seule cause de tout le dommage. Jugée d'abord trop large et plus tard trop longue, la victime subit, en définitive, l'épreuve d'un lit de Procruste à deux dimensions.

Le crédit de 7.000 francs fut voté par le conseil municipal le 20 septembre. Après avoir présenté les deux devis légèrement différents que je viens de mentionner, Claudius Mora et son fils firent le 8 novembre une soumission de 4.500 francs pour l'ensemble des opérations concernant les deux mosaïques, « les Joies de Bacchus » et « le Faune ». En proposant au maire de l'accepter, le 10 novembre, l'architecte remarquait que la somme de 4.500 francs représentait seulement les travaux de ces spécialistes et que